

CONFÉRENCES VIRTUELLES DU JOUR DE LA TERRE RÈGLEMENT ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

A. DÉFINITION

1. L'organisation (ci-après, appelé l'« ORGANISATION » peut-être une entreprise (privée ou publique), une école, un cégep, une université, un organisme ou une institution disposant d'un établissement au Canada, en dehors de la communauté éducative du primaire. Les conférences du Jour de la Terre ont pour objectif d'outiller et de sensibiliser les employés, ainsi que les bénéficiaires et/ou clients de cette ORGANISATION dans le cas d'une organisation à but non lucratif, à réduire son impact sur l'environnement. Pour y participer, une personne représentante autorisée de l'ORGANISATION doit remplir le formulaire de demande de contact pour les conférences du Jour de la Terre. Les conférences présentées sont d'une durée de 60 minutes et sont dispensées de façon virtuelle auprès de l'ORGANISATION par un conférencier du Jour de la Terre.

B. CONDITIONS PRÉALABLES

- 2. Seul un représentant autorisé de l'ORGANISATION peut soumettre un formulaire de demande de contact. Un formulaire soumis par une personne œuvrant au sein d'une organisation qui n'est pas autorisée par cette dernière à agir en son nom sera refusé.
- 3. La conférence est destinée aux employés de l'ORGANISATION ainsi qu'aux bénéficiaires, membres ou abonnés d'organisations à but non lucratif, ayant un statut juridique et hors de la communauté éducative du primaire.
- 4. En soumettant une demande au nom de votre ORGANISATION pour les conférences du Jour de la Terre, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et de la politique de confidentialité, que vous acceptez en cochant la case appropriée sur le formulaire de demande de contact. Vous consentez aussi à respecter ces conditions et cette politique. Dans l'éventualité où vous n'accepteriez pas les présentes, Tous les Jours | Jour de la Terre se réserve le droit de refuser votre demande et de ne pas en tenir compte.

C. ADMISSIBILITÉ

5. Les conférences du Jour de la Terre sont destinées aux entreprises (privées ou publiques), écoles, cégeps, universités, organismes ou institutions disposant d'un établissement au Canada et dont les employés, ainsi que bénéficiaires, membres ou abonnés participants à la conférence, sont âgés de 14 ans et plus et sont francophones.

D. CONDITIONS DU FORMULAIRE DE CONTACT POUR LES CONFÉRENCES JOUR DE LA TERRE

6. Tous les Jours | Jour de la Terre n'assume aucune responsabilité pour les formulaires de demande de contact perdus ou mal dirigés, ni pour tout défaut technique entourant leur réception.

- 7. Le représentant autorisé de l'ORGANISATION sera contacté par Tous les jours | Jour de la Terre afin d'organiser une première rencontre.
- 8. Si Tous les Jours | Jour de la Terre juge que les conférences du *Jour de la Terre* offertes ne peuvent se dérouler comme prévu ou si l'administration, l'intégrité ou le bon fonctionnement des conférences *Jour de la Terre* est atteint, notamment en raison d'une défaillance du système informatique, Tous les Jours | Jour de la Terre se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre les conférences du *Jour de la Terre*.

E. DROIT À L'IMAGE

- 9. L'ORGANISATION et son représentant autorisé reconnaissent que des photographies pourraient être prises et/ou des vidéos filmés dans le cadre de la tenue d'un ou des conférences *Jour de la Terre* et, par les présentes, autorisent la captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public des images et/ou du son capté par Tous les Jours | Jour de la Terre et/ou ses partenaires et consent à ce que telles captation, fixation, reproduction et représentation au public soient utilisées à des fins de promotion et de diffusion dans les médias, sites Web ou médias sociaux par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques, mobiles ou non, amovibles ou non, connectés à un réseau ou non. La transposition du contenu sur d'autres supports ou dans d'autres formats en fonction de l'évolution des technologies est consentie.
- 10. L'ORGANISATION et son représentant s'engagent à obtenir l'autorisation des participants (employés, bénéficiaires et/ou clients) à la conférence quant à la captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public d'images, incluant la leur, et/ou du son captés par Tous les Jours | Jour de la Terre et/ou ses partenaires dans le contexte de la tenue des conférences et qu'ils consentent à ce que telles captation, fixation, reproduction et représentation au public soient utilisées à des fins de promotion et de diffusion dans les médias, sites Web ou médias sociaux par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques, mobiles ou non, amovibles ou non, connectés à un réseau ou non. La transposition du contenu sur d'autres supports ou dans d'autres formats en fonction de l'évolution des technologies doit aussi être consentie.

F. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

- 11. L'ORGANISATION sera entièrement responsable des frais, réclamations, jugements ou autres dépenses (y compris les honoraires d'avocats) résultant des dommages causés par sa négligence ou celle des employés, bénéficiaires et/ou clients participants à la conférence. L'ORGANISATION s'engage à garantir et indemniser Tous les Jours | Jour de la Terre ainsi que leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants contre tout dommage, plainte ou demande émanant de tiers consécutifs à :
- 12. une demande de contact pour les conférences du *Jour de la Terre* et l'utilisation de la plateforme d'inscription et sans limiter la généralité de ce qui précède, l'envoi, l'affichage, le téléchargement, la diffusion ou la transmission d'informations par l'ORGANISATION ou par un tiers qui utilise son ordinateur, même si cette utilisation est faite sans la permission de l'ORGANISATION;
- 13. la participation à une conférence;
- 14. au non-respect des mesures de sécurité de base;

- 15. au refus d'agir de façon prudente et diligente;
- 16. la violation de tout aspect des présentes conditions d'utilisation;
- 17. la violation de tout droit d'un tiers, y compris, mais non de façon limitative, les droits d'auteur, les droits de propriété et les droits de la protection des renseignements personnels.
- 18. L'ORGANISATION assume l'entière responsabilité de la participation des employés, bénéficiaires et/ou clients à la conférence et dégage de toute responsabilité Tous les Jours | Jour de la Terre. Tous les Jours | Jour de la Terre ne peuvent présenter aucune garantie quant à la traçabilité des aliments qui seront obtenus, cuisinés et consommés lors de la conférence ainsi que quant à la présence d'allergènes dans ces aliments. L'ORGANISATION et ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants ne pourront tenir Tous les Jours | Jour de la Terre responsables de quelque réaction que ce soit qui pourrait être en lien avec la participation aux conférences *Jour de la Terre* incluant le contact ou la consommation des aliments.

G. AVIS

- 19. Tout avis ou notification pourra être adressé par courriel.
- 20. La nature des avis variera selon les circonstances. Le représentant de l'ORGANISATION sera avisé dans les cas suivants :
 - 27.1. un courriel de confirmation de réception du formulaire de demande de contact;
 - 27.2. une prise de contact d'un des membres de l'équipe du Jour de la Terre pour convenir d'une rencontre de présentation pour fiexer les modalités de la tenue des conférences. Un Bon de commande est alors produit et transmis à l'ORGANISATION. Une fois le bon de commande validé par l'ORGANISATION, les parties s'engagent à en respecter les termes.
- 21. S'il devient nécessaire ou utile de donner un avis en vertu des présentes, cet avis doit être donné, à moins d'une disposition à l'effet contraire, soit par courrier recommandé (avec avis de réception), soit par courriel ou encore signifié par huissier (même sous l'huis de la porte).
- 22. Tout avis donné en vertu des présentes doit être livré et remis ou signifié à l'adresse suivante :

Tous les Jours | Jour de la Terre 5818, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2T 1T3 conferences@jourdelaterre.org À l'attention de Pierre Lussier

H. CONFIDENTIALITÉ, ACCÈS NON AUTORISÉ ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

23. Tous les Jours | Jour de la Terre met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des informations transmises par le représentant autorisé de

- l'ORGANISATION. Toutefois, Tous les Jours | Jour de la Terre ne garantit pas la protection des informations de l'ORGANISATION contre l'accès non autorisé de tiers mal intentionnés.
- 24. Tous les Jours | Jour de la Terre ne garantit ni ne déclare que le service sera à l'abri de pertes, corruption, attaques, virus, interférences, piratages ou autres atteintes à la sécurité et Tous les Jours | Jour de la Terre décline toute responsabilité qui en résulterait.
- 25. En aucune circonstance, Tous les Jours et/ou ses administrateurs et/ou dirigeants et/ou salariés et/ou partenaires et/ou fournisseurs et/ou collaborateurs et/ou sous-traitant et/ou agent(s) et/ou contractant(s) et/ou concédant(s) de licence ne seront responsables, directement ou indirectement, de quelque dommage direct, indirect, exemplaire spéciaux, accessoires ou autres ou de toute perte de données, de revenus ou de profits, perte ou dommage ou revendication de tierce partie survenant ou en relation avec la tenue des conférences du *Jour de la Terre*. L'ORGANISATION renonce également à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Tous les Jours | Jour de la Terre ainsi que de leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants.
- 26. Tous les Jours | Jour de la Terre ne sera pas responsable de l'inexécution d'aucune de ses obligations ou des pertes ou dommages attribuables à quelque cause que ce soit si cette inexécution, perte ou dommage est causé par une force majeure, un incendie ou autre incident de nature similaire ou par une guerre, un désastre, des émeutes, grèves, impossibilité d'accès (lock-out), conflit de travail, pénurie de matériel ou de personnel ou par toute autre circonstance sur laquelle Tous les Jours | Jour de la Terre n'a aucun contrôle.
- 27. Tous les Jours | Jour de la Terre décline toute responsabilité dans l'éventualité où l'ORGANISATION, son représentant autorisé ou l'un de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants fournit une information erronée entraînant l'impossibilité de remplir le formulaire ou d'évaluer votre demande.

I. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

- 28. Tous les Jours | Jour de la Terre respecte le droit à la protection des renseignements, incluant les renseignements personnels, conformément aux lois du Québec et du Canada.
- 29. Tous les Jours | Jour de la Terre s'engage à protéger les données de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés et de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants. Nous n'utilisons les renseignements communiqués que pour remplir les demandes de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés, de ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants et/ou communiquer avec ces derniers. Les données personnelles et confidentielles confiées sont exclusivement destinées à faciliter la visite de l'interface et du site Web l'hébergeant, livrer le contenu demandé ou susceptible d'intéresser l'ORGANISATION, ses représentants autorisés et ses employés, bénéficiaires et/ou clients participants et/ou communiquer avec ces derniers.

J. LA PROTECTION DES DONNÉES CONFIDENTIELLES

- 30. Nous observons de strictes mesures de sécurité en ce qui a trait à l'archivage et à la divulgation des informations transmises afin d'éviter tout accès non autorisé ou utilisation inappropriée.
- 31. Tous les Jours | Jour de la Terre s'efforcera de raisonnablement protéger les renseignements fournis en rapport avec leur demande de contact pour les conférences Jour de la Terre,

mais l'ORGANISATION reconnaît et accepte que de tels renseignements sont fournis au propre risque de ces derniers. Tous les Jours | Jour de la Terre décline par les présentes toute responsabilité à l'égard de l'ORGANISATION, de ses représentants autorisés et de ses salariés pour toutes pertes ou responsabilité de quelque façon que ce soit relativement à de tels renseignements.

K. TRANSMISSION DES COORDONNÉES À DES TIERS

32. Tout en garantissant la plus grande confidentialité, Tous les Jours | Jour de la Terre s'engage à ne pas divulguer ni commercialiser à des tiers quelque information que ce soit vous concernant, sauf aux termes d'une contrainte légale (par témoignage en justice, interrogatoire, demande de documents, citation à comparaître, demande d'enquête ou autre procédure semblable suivant une ordonnance d'un tribunal compétent, ou afin de se conformer aux conditions applicables imposées par un organisme gouvernemental ou une autre autorité de réglementation, ou autres obligations légales) ou après avoir obtenu le consentement de l'ORGANISATION via son représentant autorisé.

L. ACCÈS AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTACT

33. L'ORGANISATION accepte de ne pas utiliser ou lancer de systèmes automatisés, y compris, mais non de façon limitative, les « robots », les « navigateurs hors ligne », qui accèdent à la plateforme d'inscription d'une manière qui transmet aux serveurs davantage de requêtes dans une période donnée qu'une personne ne pourrait normalement le faire avec un navigateur Web en ligne traditionnel. Le représentant autorisé de l'ORGANISATION qui utilise un formulaire de demande de contact produit par script, macro-commande, reproduction robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé est automatiquement disqualifié et toutes les inscriptions reçues de ces personnes sont déclarées inadmissibles.

M. MARQUE DE COMMERCE

34. JOUR DE LA TERRE EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE, TOUTE UTILISATION COMMERCIALE DOIT ÊTRE AUPARAVANT AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR TOUS LES JOURS | JOUR DE LA TERRE.

N. JURIDICTION

35. Les présentes conditions d'inscription au formulaire de demande de contact ainsi que la politique de confidentialité sont régies par les lois du Québec, dont les tribunaux ont la compétence exclusive. Par l'accès, la visite ou l'utilisation du site www.jourdelaterre.org, l'ORGANISATION reconnaît que les conditions d'utilisation sont régies et interprétées en accord avec les lois en vigueur dans la Province de Québec. L'ORGANISATION convient que le district judiciaire de Montréal est le lieu approprié pour l'audition de réclamations ou de poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

P. MODIFICATION

36. Le règlement des conférences du *Jour de la Terre* ainsi que la politique de confidentialité peuvent être modifiées sans préavis.